



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Date de la convocation : 28 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt-trois, le 6 mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND (sauf question n°21), Arnaud BOISIVON (sauf question n°18), Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN (sauf question n°20), Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Claude MÉTAYER, Pascale LE MASSON, Gwénaëlle GUILLET (sauf question n°19), Cyril GUERILLOT, Héliène AMOURIAUX-PICARD

Excusés : Elisabeth SCHENREY, Pierre CHAPON, Yannick PONT, Malik RABAULT, Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER, Amandine CHEVAL, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Alborz NIKZAD

Procurations : Elisabeth SCHENREY à Françoise JOULAUD, Pierre CHAPON à Arnaud BOISIVON, Malik RABAULT à Bruno TAKORIAN, Nicolas LE BERDER à André CROCQ, Thierry STEPHAN à René BOUILLON

13/2023- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 février 2023.**

JURY D'ASSISES 2023 – TIRAGE AU SORT – INFORMATION

Les 900 jurés devant composer la liste du jury criminel d'Ille et Vilaine pour l'année 2023 sont répartis par communes ou groupements de communes. Cette répartition tient compte de la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2023. Pour Chavagne, 12 noms doivent être tirés au sort.

Le tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la Commune. Il aura lieu le lundi 27 mars 2023, à 16h en mairie.

14/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE MORDELLES DE LE RHEU ET DE CHAVAGNE POUR LA CONDUITE D'UNE DEMARCHE D'ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Madame Valérie EUN, Adjointe à la transition, a exposé :

Les communes de Mordelles, Le Rheu et Chavagne ont souhaité engager une démarche collective visant à conduire, à l'échelle de leur territoire, une démarche d'Atlas de la biodiversité en vue de mettre en place des actions de préservation, de reconquête et de valorisation. En effet, dans le cadre de leurs politiques environnementales, les trois communes mettent en œuvre depuis plusieurs années des actions en faveur de la préservation de la biodiversité (gestion différenciée, extinction éclairage public, renaturation d'espaces naturels, etc.).

Avec la démarche d'Atlas de la biodiversité, la volonté des trois communes est de renforcer ces actions par une politique cohérente et structurée, inscrite dans la durée et dans un schéma stratégique. En initiant un Atlas de biodiversité (inter)communal, elles poursuivent les objectifs suivants :

- **renforcer la connaissance et la documentation de la biodiversité locale, des habitats et des espèces,**
- **définir des enjeux de préservation et de reconquête des habitats naturels, déclinés dans un programme d'actions à déployer sur le territoire,**
- **sensibiliser et impliquer fortement la population et les acteurs communaux.**

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités de pilotage de cette démarche ainsi que les conditions de participations financières respectives des trois communes.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L371-1 à L371-6 relatifs aux trames vertes et bleues et les articles L411-1 A à L438-2 relatifs au patrimoine naturel,

Considérant l'engagement des trois communes dans la protection du patrimoine naturel et urbain,

Considérant que la préservation de la biodiversité par tous constitue une nécessité et contribue à l'amélioration du cadre de vie des Mordelais et Mordelaises et à l'attractivité du territoire,

Considérant l'intérêt écologique de travailler à l'échelle de trois communes,

Considérant l'opportunité pour la commune de mutualiser les coûts et de bénéficier d'un soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de son appel à projet 2023 et d'un soutien financier de la région dans le cadre de son Contrat Nature,

Considérant le budget global prévisionnel pour un montant de 215 000 € HT :

Dépenses (HT)	Total	Mordelles	Le Rheu	Chavagne
Missions de base mutualisées (coordination, animation de l'atlas, animation scientifique, etc.)	140 000 €	51 800 €	55 300 €	32 900 €
Missions complémentaires à l'échelle communale (inventaires et actions de sensibilisation)	75 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €
Total	215 000 €	81 800 €	85 300 €	47 900 €

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant ainsi que le reste à charge pour la commune :

Recettes (HT)	Total	Mordelles	Le Rheu	Chavagne
Office Français de la Biodiversité (61%)	132 000 €	50 000 €	52 000 €	30 000 €
Région Bretagne – Contrat Nature (max 40 k€ - 19%)	40 000 €	16 000 €	16 000 €	8 000 €
Reste à charge des communes (20%)	43 000 €	16 400 €	17 000 €	9 600 €
Total	215 000 €	81 800 €	85 300 €	47 900 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal,
- d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération entre les communes de Mordelles, Le Rheu et Chavagne pour la conduite d'une démarche d'atlas de la biodiversité,
- de valider le budget global prévisionnel pour un montant de 215 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal,
- **APPROUVE** la convention de partenariat annexée à la présente délibération entre les communes de Mordelles, Le Rheu et Chavagne pour la conduite d'une démarche d'atlas de la biodiversité,
- **VALIDE** le budget global prévisionnel pour un montant de 215 000 € HT,



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

15/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

RENNES METROPOLE – INVENTAIRE VOIRIE TRANSFEREE DE LA COMMUNE DE CHAVAGNE A LA METROPOLE – AVENANT 2022

Monsieur Alborz Nikzad, Adjoint à l'urbanisme a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider une proposition d'avenant à l'inventaire des biens de voirie à transférer par la Commune à Rennes Métropole relatif à un bilan de tous les correctifs apportés au fil de l'eau et à autoriser monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE l'avenant à l'inventaire des biens de voirie à transférer par la Commune à Rennes Métropole relatif à un bilan de tous les correctifs apportés au fil de l'eau,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – INFORMATION

Une information sur les déclarations d'intention d'aliéner a été faite en conseil municipal.

16/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

GROUPE SCOLAIRE PUBLIC – ETUDE DE FAISABILITE - MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR TECHNIQUE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame Valérie EUN, Adjointe, a exposé :

Après avoir engagé un programme de restructuration et de réhabilitation énergétique sur la partie élémentaire de son groupe scolaire, la mairie de Chavagne, alertée par l'augmentation des énergies fossiles et confrontée au vieillissement de la chaudière gaz du site, a sollicité l'ALEC afin d'étudier plusieurs options de production de chaleur décarbonées.

Le but initial envisagé lors des futurs travaux d'aménagement et d'extension de l'école maternelle, regroupant également le site de restauration scolaire publique, consistait à regrouper d'autres sites de proximité dans ce réseau chaleur afin de n'avoir qu'un seul lieu de chaufferie et permettant par la même occasion d'optimiser l'espace et le coût de fonctionnement.

La note d'opportunité, réalisée en collaboration avec l'ALEC, a déjà permis de confirmer l'opportunité technique et la pertinence économique d'une production de chaleur centralisée au bois. Cependant, cette dernière a aussi écarté la possibilité d'associer les bâtiments initialement prévus dans le projet en raison notamment des pertes thermiques liées au linéaire du réseau qui se situeraient en deçà des exigences de densité thermiques imposées par le Plan Bois Energie Bretagne.

Aussi, dans le but d'accélérer cette optimisation, en raison notamment de la hausse du prix du Kwh et pour anticiper la fin de vie de la chaudière existante qui date de 1977, la municipalité envisage d'intégrer ce remplacement dans un projet visant à réaménager l'espace de restauration de la cantine scolaire pour la rentrée 2024.

Pour donner suite à la note d'opportunité et d'accompagner la future assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune de Chavagne sollicite la réalisation d'une étude de faisabilité qui se décomposera de la manière suivante :

- Analyse des besoins et dimensionnement de la puissance de chaufferie
- Choix des équipements
- Etude d'implantation, d'accès et desserte – plan masse
- Présentation des travaux à réaliser et de leurs coûts
- Présentation du planning de fonctionnement et de maintenance
- Réalisation d'une étude économique et financière et d'une étude de performance



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Cette prestation devra permettre de :

- Vérifier précisément la faisabilité technique et économique du projet de chaufferie automatique à bois,
- Proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site,
- Comparer la solution bois à une solution de référence en termes d'investissement et d'exploitation,
- Rechercher des solutions visant à assurer la pérennité de l'approvisionnement,
- Proposer des solutions pour le financement de l'opération et le montage administratif et juridique.

A noter que le prestataire devra associer tout au long de son étude le Conseiller Chaleur Renouvelable de l'ALEC du Pays de Rennes.

Trois sociétés, habilités aux exigences du Fonds Chaleurs ont répondu à cette étude de faisabilité. Le Conseil municipal sera invité à retenir l'une d'entre elles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de retenir l'entreprise IOTHERM pour un montant de 4 110 € HT.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

17/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

GROUPE SCOLAIRE PUBLIC – ETUDE DE FAISABILITE - MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR TECHNIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CHALEUR

Madame Valérie EUN, adjointe aux transitions, a exposé :

Dans le cadre du dispositif fonds chaleur, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaudière bois avec réseau de chaleur pour le groupe scolaire public est éligible à une subvention à concurrence de 70% du montant HT de l'étude.

Le Conseil municipal est invité à valider la sollicitation de cette subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE la demande de subvention dans le cadre du dispositif fonds chaleur.**

18/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 – SUBVENTION 2023 ASSOCIATION COMMUNALE AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association communale des donneurs de sang une subvention de 126 € pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE cette subvention.**

19/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 – SUBVENTION 2023 ASSOCIATION COMMUNALE L'AVIS DES ABEILLES

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association l'avis des abeilles une subvention de 126 € pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE cette subvention**



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

20/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 – SUBVENTION 2023 ASSOCIATION COMMUNALE CHAVAGNE EN JARDIN

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association communale Chavagne en jardin une subvention de 626 € pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette subvention.

21/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 – SUBVENTION 2023 ASSOCIATION COMMUNALE ET EXTERIEURE – ASSOCIATION L'ETAPE

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association l'Etape une subvention de 5 335€ pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** cette subvention.

22/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTÉRIEURES

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal les demandes de subventions formulées par les associations et établissements suivants :

ASSOCIATIONS DIVERSES COMMUNALES	2023
Club de l'Amitié des Anciens	506€
UNC-AFN	126€
Doucalins	126€
Association les classes	150€
Parents et Amis de l'École Publique	554,88€
Association Parents Élèves École Privée (APEL)	306€
Handi-Chavagne	126€
PAROISSE St Avit (70% des frais de chauffage 2021)	1 308,15€
USCC	8 750€
Flume Ille Badminton	1380€
Ouest Athlétisme 35	540€
Vélo Club Chavagnais	3 416€
Club Cyclo	192€
Gymnastique Volontaire	1 632€
ACCA	126€
Association Familiale	1 546€
La Gaule Chavagnaise	296€



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

L'Espérance	6 286€
La Chavanaise	126€
Association des Artisans et commerçants	126€
Chav'AMAP	126€
Chavagne en vigne	126€
Subvention non affectée	500€
SEL échange	126€
Courir à Chavagne	876€
Atelier ludique	126€
TOTAL	29499,03€
ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES	
2023	
La providence BRUZ élève ulis	1 604€
ANACR (association nationale des anciens combattants et résistants)	45€
SOS AMITIE	95€
ANDES	115€
Aide à Domicile en Milieu Rural	990 €
Alcool Assistance – Entraide addict	95€
Halte-garderie Nos chérubins	4 871€
Protection Civile 35	95€
ADAPEI	95€
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés	130€
BRUDED	1 392€
Subvention non affectée	200€
TOTAL	9 727€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE les demandes de subventions présentées ci-dessus.**

23/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

SOLIDARITE TURQUIE-SYRIE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE - VOTE

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider le versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France dans le cadre de la solidarité Turquie-Syrie après les séismes qui ont touché le sud de la Turquie et le nord de la Syrie.

Un montant de 500 € est proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France dans le cadre de la solidarité Turquie-Syrie après les séismes qui ont touché le sud de la Turquie et le nord de la Syrie.**



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

24/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - FRAIS DE GESTION

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien des frais de gestion des écoles Élémentaire et Maternelle publiques à savoir :

Frais de gestions 2023 :

• École Élémentaire Publique - 8 classes	350,00€
• École Maternelle Publique - 4 classes	350,00€

	700,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

25/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE - PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge les dépenses suivantes :

Écoles Publiques

➤ Élémentaire : 8 classes x 133,00€ =	1 064,00€
➤ Maternelle : 4 classes x 280,00€ =	1 120,00€

	2 184,00€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.

École Sainte-Anne :

➤ Élémentaire : 4 classes x 133,00€ =	532,00€
➤ Maternelle : 2 classes x 280,00€ =	560,00€

	1 092,00€

Les sommes allouées à l'école privée le seront sous forme de subvention versée au compte de l'OGEC - CMB Le Rheu n° 0132544184406.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

26/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE - ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver l'augmentation à 32,00€ (31,11€ en 2022) par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école élémentaire et à 31,00€ (30,72€ en 2022) par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle.

En conséquence, il sera attribué :

➤ École Élémentaire Publique	
178 élèves x 32,00€ =	5 696,00€
➤ École Maternelle Publique	
94 élèves x 31,00€ =	2 914,00€
soit un total de.....	8 610,00€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE les propositions ci-dessus.**

**27/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - ACQUISITION DE FOURNITURES
SCOLAIRES**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver l'augmentation à 32,00€ (31,11€ en 2022) par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école primaire et à 31,00€ (30,72€ en 2022) par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle.

- Primaire : 93 élèves x 32,00€ =	2 976,00€
- Maternelle : 57 élèves x 31,00€ =	1 767,00€
TOTAL =	4 743,00€

Cette subvention sera versée pour l'école privée Sainte-Anne au compte de l'OGEC de Chavagne : CMB Le Rheu n° 01325441844-06.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE les propositions ci-dessus.**

**28/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - SUBVENTION
POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES**

Le Conseil municipal a été invité à approuver les sommes allouées en 2023 aux écoles publiques de Chavagne pour des projets pédagogiques à savoir :

- d'attribuer :
 - 10,00€ par élève pour l'École Élémentaire
 - 10,00€ par élève pour l'École Maternelle

École Élémentaire Publique : 178 élèves x 10,00€ =	1 780,00€
École Maternelle Publique : 94 élèves x 10,00€ =	940,00€

qui seront versées aux comptes suivants :

- École Élémentaire Publique : Coopérative Scolaire élémentaire
- École Maternelle Publique : Coopérative Scolaire maternelle

Une enveloppe de 5,74 € par élève d'élémentaire permet le financement du projet pédagogique transverse 2023 générations vélo à l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE les propositions ci-dessus.**

**29/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES -
SUBVENTION POUR LES VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver des sommes allouées en 2021 aux écoles publiques de Chavagne pour des projets pédagogiques à savoir :



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

- d'attribuer :
 - 14,75€ par élève pour l'École Élémentaire
 - 9 € par élève pour l'École Maternelle

École Élémentaire Publique : 178 élèves x 14,75€ =	2 625,50€
École Maternelle Publique : 94 élèves x 9,00€ =	846,00€

qui seront versées aux comptes suivants :

- École Élémentaire Publique : Coopérative Scolaire
- École Maternelle Publique : Coopérative Scolaire

Toutes les dépenses supérieures aux crédits ouverts pourront faire l'objet d'un versement d'une participation complémentaire à concurrence de 29,50€ par élève en élémentaire et 18€ par élève en maternelle sur présentation de factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

30/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - PROJETS PÉDAGOGIQUES

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention suivante pour des projets pédagogiques à savoir :

➤ pour les projets pédagogiques :

- ♦ 10,00€ par élève pour l'École Primaire
- ♦ 10,00€ par élève pour l'École Maternelle

qui seront versées au compte OGEC CMB Le Rheu n°0132544184406

	PROJETS PÉDAGOGIQUES	MONTANT
Une	École Primaire Privée : 93 élèves x 10,00€ =	930,00€
	École Maternelle Privée : 57 élèves x 10,00€ =	570,00€
	TOTAL	1 500,00€

enveloppe de 5,74 € par élève d'élémentaire permet le financement du projet pédagogique transverse 2023 générations vélo à l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

31/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention suivante pour des séjours éducatifs, à savoir :

➤ pour les voyages et séjours éducatifs :



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

- 14,75 € par élève pour l'École Élémentaire
- 9 € par élève pour l'École Maternelle

qui seront versées au compte OGEC CMB Le Rheu n°0132544184406

	VOYAGES ET SEJOURS EDUCATIFS	MONTANT	
Toutes	École Primaire Privée : 93 élèves x 14,75€ =	1 371,75€	les
	École Maternelle Privée : 57 élèves x 9,00€ =	513,00€	
	TOTAL	1 884,75€	

dépenses supérieures aux crédits ouverts pourront faire l'objet d'un versement d'une participation complémentaire à concurrence de 29,50€ par élève en élémentaire et 18€ par élève en maternelle sur présentation de factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ les propositions ci-dessus.**

32/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUE ET PRIVÉE SAINTE-ANNE -
ACQUISITION DE LIVRES SCOLAIRES

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ouverture d'un crédit pour l'acquisition de livres au Budget Primitif 2022.

- ☒ École Élémentaire Publique : 2 047 € en investissement Art. 2188, opération 96028
- ☒ École Élémentaire Privée : 1 069,50 € en fonctionnement Art. 6067

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ les propositions ci-dessus.**

33/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - GARDERIE PETIT MATÉRIEL ET
JEUX

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge pour 2023 de la somme de 120€ pour l'achat de petit matériel et jeux pour la garderie de l'école privée Sainte-Anne.

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 606321.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**

34/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - PARTICIPATION AU DÉFICIT
GARDERIE

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Les crédits ouverts pour l'année 2022 s'élevaient à 3 385€ pour la participation au déficit de la garderie il est proposé au Conseil municipal le maintien de la participation au déficit de la garderie Sainte Anne soit 3 385 € sur l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ la proposition ci-dessus.**



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

35/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE – CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

La somme versée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association représente pour l'année 2023 : 94 937,24€ (93 991,36€ en 2022). Ce montant correspond aux coûts d'un élève de la maternelle et de l'élémentaire publiques multipliés par les effectifs inscrits au 1^{er} janvier 2022 à l'école privée Sainte-Anne.

Coût d'un élève en élémentaire publique : 296,47 €

Coût d'un élève en maternelle publique : 1 208,25 €

Effectifs à l'école Sainte-Anne au 1^{er} janvier 2023, répondant aux règles du contrat d'association.

- Élémentaire : 92 élèves
- Maternelle : 56 élèves

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

36/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2023 – SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES – LOCATION - TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

Le forfait WE correspond au samedi et dimanche

Prix à la journée sauf indication contraire

SALLE DE L'ENTRE 2 RIVES	TARIF LOCATION		
	ÉTÉ 1 ^{er} /04 au 30/09	HIVER 1 ^{er} /10 au 31/03	MONTANT DE LA CAUTION
CAUTION MÉNAGE	150€	150€	
POUR LES CHAVAGNAIS			
1. Les associations			
→ 2 premières manifestations gratuites par an.....	gratuit	gratuit	250€
→ à partir de la 3 ^{ème} manifestation			
✓ ☛ la journée	281€	361€	250€
✓ ☛ Forfait week-end	466€	546€	500€
✓ ☛ vin d'honneur	138€	218€	250€
2. Les particuliers et les professionnels (hors restaurateurs)			
✓ ☛ la journée	281€	361€	250€
✓ ☛ Forfait week-end uniquement pour les particuliers	466€	546€	500€
✓ ☛ vin d'honneur	138€	218€	250€
Les restaurateurs			
✓ ☛ Pour les restaurateurs communaux	530€	610€	600€
(2 réservations maximum par an)			
POUR LES EXTERIEURS DE LA COMMUNE non prêt aux particuliers extérieurs			
☛ les professionnels	625€	705€	1 000€



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

<ul style="list-style-type: none"> les fédérations, les ligues ou groupement affiliant les associations locales, professionnelles, politiques, syndicales 	413€	493€	500€
LA VAISSELLE			
<ul style="list-style-type: none"> 1 lot (5 maximum / réservation) Vaisselle cassée : verre ou assiette, à l'unité 	24€ 1€	24€ 1€	50€

Observations

- Nombre maximum de personnes debout : 300
- Nettoyage à faire par le locataire
- Cuisine équipée
- 1 lot « vaisselle » comporte 40 couverts
- Vin d'honneur : donne droit au prêt de verres et de la sono

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**
- **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.**

**37/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2023 – SALLE CHATEAUBRIAND, DES ASSOCIATIONS, DE L'ÉTANG DE LA SILLANDAIS – LOCATION - TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

*Prix à la journée sauf indication contraire
Le forfait WE correspond au samedi et dimanche*

LOCATION	PRIX DE LA LOCATION	MONTANT DE LA CAUTION
CAUTION MÉNAGE	100€	100€
ESPACE CHATEAUBRIAND – 1^{er} étage uniquement à la location		
Les chavagnais		
→ Jour de la semaine jusqu'au J+1 10h (vaisselle incluse).....		
• Eté (du 01/04 au 30/09).....	110€	400€
• Hiver (du 01/10 au 31/03).....	152€	400€
→ WE (samedi et dimanche).....		
• Eté.....	197€	400€
• Hiver.....	257€	400€
LOCAL DE L'ÉTANG COMMUNAL		
<i>Location possible du 15 mars au 30 octobre de chaque année</i>		
<i>Occupation du domaine public autour de la salle pour l'implantation de structure type barnum.....</i>	40€	Sans caution
Les chavagnais (particuliers, professionnels, associations, etc)		
→ La journée.....	50€	150€
→ Forfait week-end.....	88€	150€
Les extérieurs de la commune.....	154€	250€



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

Observations

- **Salle de l'Étang de la Sillandais**
 - Nombre maximum de personnes debout : 32
 - Nettoyage à faire par le locataire
 - 1 point d'eau
 - Pas de cuisine
 - Utilisation : tous types

- **Le 1^{er} étage de l'Espace Chateaubriand**
 - Nombre maximum de personnes debout : 50
 - Nettoyage à faire par le locataire
 - 1 point d'eau
 - Pas de cuisine
 - Utilisation : réunion, vin d'honneur, buffet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**
- **DECIDE de les appliquer à compter du 1er avril 2023.**

38/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

SALLE DE SPORTS SAINT EXUPÉRY – LOCATION – TARIF

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider la mise en place d'un tarif de 300 € avec une caution de 500 € pour la location de la salle de sports Saint Exupéry pour une structure associative extérieure à la commune de Chavagne. La location sera encaissée par la régie de l'accueil de la mairie. Il s'agit seulement de la location de la salle, excluant la location du foyer sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le tarif de 300 € avec une caution de 500 € pour la location de la salle de sports Saint Exupéry pour une structure associative extérieure à la commune de Chavagne mais en adéquation avec la pratique sportive de la salle.**

39/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2023 – SALLES DIVERSES POUR OBSEQUES – LOCATION - TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

Prix à la journée sauf indication contraire

Salle Communale (toute salle en fonction des disponibilités et après la cérémonie) pour un vin d'honneur dans le cadre d'obsèques	36€ Caution : 50€
--	------------------------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**
- **DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.**

40/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2023 – MATERIEL DIVERS – LOCATION - TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

LOCATION DE MATERIEL	PRIX LOCATION
CAUTION	150€
POUR LES CHAVAGNAIS - Location non ouverte aux extérieurs	
☛ 1 plateau + 2 tréteaux ou tables + 2 bancs	9€ - caution table = 150€ et caution banc = 50€
☛ la remorque (déchets verts uniquement)	41€
POUR LES CHAVAGNAIS ET LES EXTERIEURS	
☛ le podium (sans installation).....	300€ - caution = 400€
☛ le podium (avec installation par deux agents).....	550€ - caution = 400€
<i>1 prêt/an gratuit pour les communes avoisinantes</i>	
☛ 1 lot de 10 barrières	68€ - caution = 100€
☛ Location de 10 grilles	47€ - caution = 100€
☛ Location tapis à l'unité	10€ - caution = 100€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.

**41/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2023 – CIMETIERES - TARIFS**

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

	Cimetière du champ-fleuri	Cimetière du centre-bourg
Tarif d'une concession de terrain	15 ans = 200€ 30 ans = 280€	15 ans = 200€ 30 ans = 280€
Tarif d'une case de colombarium	15 ans = 678€ 30 ans = 758€	15 ans = 466€ 30 ans = 555€
Tarif d'une caverne sans habillage granit	15 ans = 540€ 30 ans = 625€	
Tarif d'une caverne avec habillage granit	15 ans = 800€ 30 ans = 888€	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

42/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
ADMINISTRATION GENERALE – FOURRIERE ANIMALE – TARIF

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

Tarif de capture	125€ par animal divagant
-------------------------	---------------------------------

Il est rappelé que la capture d'un animal coûte environ 300 euros à la Commune à chaque intervention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le tarif ci-dessus,
- **DECIDE** de l'appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.

43/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – VEHICULES NON SEDENTAIRES - TARIF

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a exposé :

Forfait par semaine et par véhicule	10€
--	------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le tarif ci-dessus,
- **DECIDE** de l'appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.

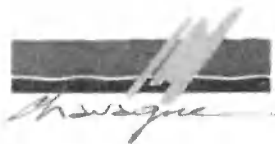
44/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – DROIT DE PLACE/MARCHE - TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

DROIT DE PLACE ET MARCHÉ	PRIX
Commerçants de passage – le m/linéaire	1€
Abonnement trimestriel – le m/linéaire	0,76€
Droit de place pour exposants/négociants hors marché, la journée	64€
Forfait électricité – balance	4€
Forfait électricité - puissance installée > 2Kw	8€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

45/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 AFFAIRES CULTURELLES – BIBLIOTHÈQUE – TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

Accès CD – CD ROM – Livres Adhésion par famille par an	13€
Accès CD – CD ROM – Livres Adhésion individuelle annuelle	10€
Moins de 18 ans <ul style="list-style-type: none">• pour les nouveaux habitants la 1^{ère} année• et pour les bénéficiaires de la carte « SORTIR »	Gratuité
Cartes d'accès	3€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les tarifs ci-dessus,
- DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.

46/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 AFFAIRES CULTURELLES – ANIMATIONS – TARIFS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, a présenté les tarifs animations culturelles pour l'année 2022 :

Spectacles jeune public	1€
Soirées lectures et contes	4€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les tarifs ci-dessus,
- DECIDE de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.

47/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 SPORTS ET JEUNESSE – TARIFS DIVERS

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint, après avis du Comité des Finances, a proposé de fixer les tarifs suivants :

LOCATION DE TERRAINS DE FOOTBALL : pour les organismes extérieurs	
→ 1 terrain + prestations complémentaires (éclairage et vestiaire)	300€
→ 1 terrain + prestations complémentaires (sans éclairage et vestiaire)	190€
→ 1 terrain supplémentaire	190€



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **DECIDE** de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2023.

48/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023
BUDGET PRIMITIF 2023 - TARIFS MUNICIPAUX - ALSH

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions des tarifs municipaux proposés à la population par le service ALSH et applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

TARIFS POUR LES ACTIVITES 2023 (hors transport) - ENFANCE					
	Lieu	Tranches d'âges et durée d'intervention	Coût/enfant	Participation à la charge des familles (50 % du coût total)	Proposition de tarif demandé aux familles (hors transport)
Spectacles vivants sur site	au centre de loisirs	séance par enfant	coût global de la prestation / selon le nombre d'enfants		2,50 €
Animation sur place	au centre de loisirs	1/2 journée (matin ou après-midi)	selon intervenant, selon projet		2,50 €
Cinéma	La Bobine (Bréal sous Montfort)	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	1,50 €
Spectacles vivants	Centres culturels (Rennes, Chartres de Bretagne, Pacé, Montfort sur Meu,...)	séance par enfant	4,00 €	2,00 €	2,00 €
		séance par enfant	5,00 €	2,50 €	2,50 €
		séance par enfant	6,00 €	3,00 €	3,00 €
Les Champs Libres	Espace des Sciences : Labo de Merlin	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	1,50 €
	Espace des Sciences : Planétarium	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	1,50 €
	Animations au Musée de Bretagne	atelier par enfant	3,00 €	1,50 €	1,50 €
Office de tourisme de Rennes Métropole	Rennes	circuit et visite guidée ou animation du patrimoine (groupe de 20 maxi)	4,50 €	2,25 €	2,00 €
CPIE Val de Vilaine	Saint Just	animation journée (forfait groupe : 350€) 30 enfants	12,00 €	6,00 €	6,00 €
Office du tourisme du Pays de Brocéliande	Paimpont	centre de l'imaginaire arturien	5,00 €	2,50 €	2,50 €
		balade contée (journée)	5,00 €	2,50 €	2,50 €
		initiation au land art	7,00 €	3,50 €	3,50 €
		Biodiversité de la forêt	7,00 €	3,50 €	3,50 €
		les forges de Paimpont	5,00 €	2,50 €	2,50 €



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

La porte des secrets en Brocéliande	Paimpont	1 entrée (à partir de 5ans)	5,00 €	2,50 €	2,50 €
Jardin des Mille Pas	Rennes	demi-journée d'animation pour 15 enfants : 200€	13,33 €	6,67 €	6,00 €
		journée d'animation pour 15 enfants : 360€	24,00 €	12,00 €	12,00 €
Jardins de Brocéliande	Bréal Sous Montfort	1entrée	4,30 €	2,15 €	2,00 €
		animation par enfant + entrée	7,90 €	3,95 €	4,00 €
Les Jardins Rocamboie	Corps Nuds	animation demi-journée	8,00 €	4,00 €	4,00 €
		animation journée	12,00 €	6,00 €	6,00 €
La Ferme du Monde	Carentoir	entrée par enfant Maternelle	4,50 €	2,25 €	2,50 €
		entrée par enfant Elementaire	5,50 €	2,75 €	
La P'tite Ferme	Laillé	demi-journée	6,00 €	3,00 €	3,00 €
		animation journée	10,00 €	5,00 €	5,00 €
Ferme pédagogique Le Moulin du Bois	Chartres de Bretagne	animation demi-journée	8,00 €	4,00 €	4,00 €
		animation journée	12,00 €	6,00 €	6,00 €
La Ferme en cavale	Vezin le coquet	demi-journée	7,00 €	3,50 €	3,50 €
		journée	10,00 €	5,00 €	5,00 €
La Ferme de Trénube	Talensac	animation demi-journée	10,20 €	5,10 €	5,00 €
		animation demi-journée	14,90 €	7,45 €	7,00 €
La Halte du Volcan	Pléchatel	entrée parc animalier	6,00 €	3,00 €	3,00 €
Fenicat Equitation	Bruz	journée Nature prix / enfant	30,90 €	15,45 €	15,00 €
		journée Poneys prix / enfant	33,45 €	16,73 €	16,50 €
		Journée mixte Poneys/Nature	32,16 €	16,08 €	16,00 €
La Perelle Poneys	Saint Jacques de la lande	journée Poneys prix / enfant	45,00 €	22,50 €	22,50 €
Accro branche	Saint Aubin d'Aubigné	initiation Voile (2h)	14,00 €	7,00 €	7,00 €
		initiation Kayak (2h)	12,00 €	6,00 €	6,00 €
Club nautique	Bain de Bretagne	initiation voile (demi-journée)	15,00 €	7,50 €	7,50 €
Canoë Kayak Club	Pont Réan	séance 2H	10,00 €	5,00 €	5,00 €
Base Sports Nature	Cesson-Sévigné	séance découverte (kayak, rafting en	13,00 €	6,50 €	6,50 €



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023**

		eaux douces ou eaux vives)			
Domaine de Trémelin	Iffendic	Aventur'O Lac Escalad'arbres	12,00 €	6,00 €	6,00 €
Piscine	La conterie (Chartres de Bretagne)	entrée par enfant	3,30 €	1,65 €	1,50 €
Patinoire	Le Blizz (Rennes)	entrée + patins (vacances)	5,50 €	2,75 €	2,50 €
Enigmaparc	Janzé	1 entrée	13,05 €	6,53 €	6,50 €
Auberge des VoyaJoueurs	Monteneuf	demi-journée	7,00 €	3,50 €	3,50 €
Bowling	Centre Alma (Rennes)	1 partie	8,00 €	4,00 €	4,00 €
	Centre Alma (Rennes)	2 parties	14,00 €	7,00 €	7,00 €
SENSAS	Bréal Sous Montfort	1 entrée	10,00 €	5,00 €	5,00 €
Escalade MODJO	Rennes	1 séance	10,00 €	5,00 €	5,00 €
The ROOF	Rennes	1 séance d'escalade	5,00 €	2,50 €	2,50 €
Cap Multisports	La Mézière	de 8 à 16 pers	11,00 €	5,50 €	5,50 €
		de 17 à 24 pers	9,50 €	4,75 €	4,50 €
		+ de 25 pers	8,00 €	4,00 €	4,00 €
Accro branche	Forêt Adréraline Rennes	parcours Kid1 (4-6 ans)	11,70 €	5,85 €	6,00 €
		parcours Kid 2 (7-9 ans)	14,40 €	7,20 €	7,00 €
		parcours Junior (10-13 ans)	17,10 €	8,55 €	9,00 €
Space laser	Rennes Cleunay	1 partie (-14 ans)	8,00 €	4,00 €	4,00 €
		2 parties (-14 ans)	16,00 €	8,00 €	8,00 €
VEILLEE		soirée avec repas de 17h30 à 21h30 pendant les vacances			5,00 €

TARIFS POUR LES TRANSPORTS 2023 - ENFANCE			Proposition de tarif demandé aux familles	
Déplacement en bus et/ou métro sur le réseau STAR de Rennes Métropole	1 trajet (valable 1h)	0,72 €	0,36 €	0,50 €
	2 trajets (aller et retour)	1,44 €	0,72 €	0,75 €
Déplacement en car	1 trajet dans Rennes Métropole (ou aller-retour inférieur à 60 km)			2,00 €



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

	1 trajet (aller-retour entre 60 à 100 km)	3,00 €
	1 trajet (aller-retour supérieur à 100 km)	4,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les tarifs présentés ci-dessus.

49/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - TARIFS MUNICIPAUX - JEUNESSE

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions des tarifs municipaux proposés à la population par le service Jeunesse et applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

ESPACE JEUNES 2023						
ADHESION ANNUELLE 2023- jeunesse						
Coût d'adhésion jeune chavagnais						5,00 €
Coût d'adhésion jeune extérieur						7,00 €
REGIE 2023 - jeunesse						
Boissons - Canette						0,60 €
Barres chocolatées						0,50 €
Boissons fruitées -briquette						0,30 €
Chocolat chaud - Dosette						0,30 €
Café ou Thé - Dosette						0,20 €
TRANSPORT 2023 - jeunesse						
Déplacement Jeunesse	EXPLICATIONS					Participation des jeunes
STAR	pour un déplacement en bus (aller-retour) soit 1,5 €					1,00 €
Car (transporteur)	pour un déplacement en car dans Rennes Métropole					2,00 €
	déplacement 120 km					3,00 €
	déplacement 140 km					4,00 €
	déplacement 160 km					5,00 €
déplacement 200 km					6,00 €	
<i>Pour les autres sorties (plus ponctuelles ou exceptionnelles), des devis seront demandés à plusieurs transporteurs et un tarif sera proposé au conseil.</i>						
<i>Le transport pourra être annulé si moins de 6 jeunes à participer</i>						
ACTIVITES 2023 - jeunesse						
ACTIVITES Jeunesse	INTERVENANT/ ENTREPRISE	LIEU	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	Coût total/jeune	Participation à la charge des jeunes (2/3 du coût total)	Proposition du tarif demandé aux jeunes
Bowling	Centre Alma	Rennes	Tarif 1 partie 14h00-20h00 (du lundi au vendredi)	7,50 €	5,00 €	5,00 €
			Tarif 1 partie de 20h à la fermeture (du lundi au jeudi)	8,20 €	5,47 €	5,50 €
			Tarif 1 partie vendredi soir (9,00 €	6,00 €	6,00 €



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

			20h à la fermeture)			
			Forfait 2 parties 14h00-20h00	15,00 €	10,00 €	10,00 €
			Forfait 2 parties de 20h à la fermeture	14,40 €	9,60 €	9,60 €
			Forfait 2 parties vendredi soir (20h à la fermeture)	16,00 €	10,67 €	10,70 €
			Forfait 3 parties 14h00-20h00	18,50 €	12,33 €	12,40 €
			Forfait 3 parties de 20h à la fermeture	20,60 €	13,73 €	13,80 €
			Forfait 3 parties vendredi soir (20h à la fermeture)	23,00 €	15,33 €	15,40 €
	Cap Malo	La Mézière	Tarif 1 partie le matin +location chaussures 2€	7,00 €	4,67 €	4,70 €
			Tarif 1 partie de 13h à 20h + location de chaussures	7,70 €	5,13 €	5,20 €
			Tarif 1 partie vendredi soir + location de chaussures	9,10 €	6,07 €	6,10 €
			Forfait 3 parties avant 20h (Du lundi au jeudi hors vacances scolaires)	19,10 €	12,73 €	12,80 €
			Forfait 3 parties après 20h (du lundi au jeudi)	20,60 €	13,73 €	13,80 €
Cinéma	Cinéville	Bruz	tarif - de 14 ans	5,50 €	3,67 €	3,70 €
			tarif étudiants et - de 25 ans	7,20 €	4,80 €	4,80 €
	Pathé	Rennes	tarif - de 14 ans	7,50 €	5,00 €	5,00 €
			tarif + de 14 ans en semaine	9,50 €	6,33 €	6,40 €
			tarif + de 14 ans week-end	9,50 €	6,33 €	6,40 €
	Méga CGR	Cap Malo / La Mézière	tarif - de 16 ans	5,90 €	3,93 €	4,00 €
tarif étudiants et - de 18 ans			7,20 €	4,80 €	4,80 €	
Karting	Karting de Rennes	Bruz	Mini kart (7 à 13 ans) pour 20 min (13€ les 10 min)	28,00 €	18,67 €	18,70 €
			kart pour plus de 14 ans pour 20 min (17 € les 10 min et 15€ les suivantes)	36,00 €	24,00 €	24,00 €
	Royal kart	Cap Malo / La Mézière	de 7 à 14 ans pour 10 min	13,00 €	8,67 €	8,70 €
			de 7 à 14 ans pour 20 min	24,00 €	16,00 €	16,00 €



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

			les + de 14 ans pour 10 min	17,00 €	11,33 €	11,40 €
			les + de 14 ans pour 20 min	32,00 €	21,33 €	21,40 €
Golf	Golf Domaine de Cissé	Bruz	Initiation 1h	11,75 €	7,83 €	7,90 €
			Initiation 1h30	15,50 €	10,33 €	10,40 €
			Initiation 2h	18,75 €	12,50 €	12,50 €
BMX	MT Brocéliande	Iffendic	Initiation 2h	25,00 €	16,67 €	16,70 €
Moto sportive	Trial	Bréal-sous-Montfort (cossinade)	Tarif de groupe pour 2 heures (8 personnes)	31,25 €	20,83 €	20,90 €
Accrobranche	Parc des grands chênes	Bazouges La Prouse	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	15,00 €	10,00 €	10,00 €
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	20,00 €	13,33 €	13,40 €
	Fôret Adréaline	Cesson-Sévigné	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	14,00 €	9,33 €	9,40 €
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	16,00 €	10,67 €	11,70 €
Paintball	R'Game	Quelneuc	Forfait 200 billes (0 à 15 personnes)	25,00 €	16,67 €	16,70 €
			Forfait 300 billes (0 à 15 personnes)	30,00 €	20,00 €	20,00 €
			Forfait 250 billes (16 à 30 personnes)	25,00 €	16,67 €	16,70 €
	Quartier général	Goven	Forfait 200 billes	25,00 €	16,67 €	16,70 €
			forfait 300 billes + combinaison	32,00 €	21,33 €	21,40 €
Patinoire	Le Blizz	Rennes	Tarif en journée - 16 ans	7,90 €	5,27 €	5,30 €
			Tarif jeudi soir - 16 ans	5,60 €	3,73 €	3,80 €
			Tarif plein + 16 ans	9,00 €	6,00 €	6,00 €
Piscine	Cesson	Cesson-Sévigné	pour info tarif individuel - de 18 ans	3,90 €	2,60 €	2,60 €
			carnet de 10 entrées : 33€	3,30 €	2,20 €	2,20 €
	La Conterie	Chartres de Bretagne	tarif individuel - 15 ans	4,20 €	2,80 €	2,80 €
			tarif individuel +16 ans	5,60 €	3,73 €	3,80 €
			carnet de 10 entrées - de 15 ans: 33.10 €	3,31 €	2,21 €	2,30 €
			carnet de 10 entrées + de 16 ans: 44.80 €	4,48 €	2,99 €	3,00 €
			séance de sauna + hamman (pour 1 pers/2h)	16,50 €	11,00 €	11,00 €
	Bréquiny	Rennes	1 entrée moins de 18 ans (Pour 1h)	2,25 €	1,50 €	1,50 €



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Activités Nautiques	Stade d'eaux vives	Cesson-Sévigé	Kayak	12,80 €	8,53 €	8,60 €
			Rafting	12,80 €	8,53 €	8,60 €
	CKCPR	Pont-Réan	Kayak (pour 2h) +2 euros covid (avec -10% groupes)	15,00 €	10,00 €	10,00 €
	Les corsaires malouins	Saint Malo	Kayak de mer (balade)	25,00 €	16,67 €	16,70 €
			Kayak de mer (randonnée)	32,00 €	21,33 €	21,40 €
	Surfschool (Adhésion annuelle de 25€)	Saint Malo	Skibus (15 min)	13,00 €	8,67 €	8,70 €
			char à voile (jusqu'à 3 personnes par char)	10,60 €	7,07 €	7,10 €
			paddle/planche à voile	25,00 €	16,67 €	16,70 €
			Catamaran (4 par bateaux)	20,00 €	13,33 €	13,40 €
	Avel	Cherrueix	Char à voile pour 1 h30/ pers	25,00 €	16,67 €	16,70 €
	Club Nautique	Taupont	Wakeboard/SKI	17,00 €	11,33 €	11,40 €
			Paddle Géant (1h) 40€/8 Pers	5,00 €	3,33 €	3,40 €
			Paddle (1h)	12,00 €	8,00 €	8,00 €
			Planche à voile (2h)	25,00 €	16,67 €	16,70 €
			Funboat 2 pers (2h)	12,50 €	8,33 €	8,40 €
			Bouée tractée: 32€/2 pers puis 10€ par pers en plus. 76 €/6 pers	12,70 €	8,47 €	8,50 €
	La Rincerie	La Selle-Craonnaise	Stand up paddle polo à partir de 6 pers +de 14 ans	10,00 €	6,67 €	6,70 €
			Planche à voile (1h) / catamaran	12,60 €	8,40 €	8,40 €
			Wakepark télé-nautique 2h	30,00 €	20,00 €	20,00 €
			Wakepark télé-nautique 1h	20,00 €	13,33 €	13,40 €
			Kayak polo (1h) à partir de 10 pers +de 14 ans	10,00 €	6,67 €	6,70 €
	Wakepark	Plessé/Nozay	Téleski Nautique (1h)	20,00 €	13,33 €	13,40 €
			Téleski Nautique (2h)	30,00 €	20,00 €	20,00 €
Funny,sun, splash ,aquapark (1h)			13,00 €	8,67 €	8,70 €	
Funny,sun, splash, aquapark (2h)			26,00 €	17,33 €	17,40 €	
Parc	Cobac Parc	lanhelin	Cobac parc + Aqua'fun parc	14,50 €	9,67 €	9,70 €
			Ange michel	St Martin de Landelles	entrée plus de 12 ans	14,00 €
	Kampus 137	Crevin	parcours trampoline + escalade	18,00 €	12,00 €	12,00 €
			Réalité virtuelle (escape game)	15,00 €	10,00 €	10,00 €



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

	New Jump	Cap Malo / La Mézière	1h de Trampoline	12,50 €	8,33 €	8,40 €
			30 min supp 5€	5,00 €	3,33 €	3,40 €
	Uppervenu	Vern sur seiche	Session de 1h de saut	13,00 €	8,67 €	8,70 €
Session de 1h30 de saut			15,00 €	10,00 €	10,00 €	
Session de 2h de saut			21,00 €	14,00 €	14,00 €	
Space laser	Cleunay	Rennes	Forfait 2 parties	18,00 €	12,00 €	12,00 €
Laser Game	Vern sur seiche	Zone de loisirs du Val d'Orson	Formule triple Laser	22,00 €	14,67 €	14,70 €
			Formule triple Play (laser+minigolf+vr)	21,00 €	14,00 €	14,00 €
			1 Partie de Laser	8,00 €	5,33 €	5,40 €
			1 Partie de VR	6,00 €	4,00 €	4,00 €
	Cesson-Sévigné		Forfait pour 2 parties en journée	14,00 €	9,33 €	9,40 €
			Forfait pour 2 parties en soirée et week-end	16,00 €	10,67 €	10,70 €
Escape Room	Escape yourself	Rennes	Tarif par escape 6 jeunes et plus	19,00 €	12,67 €	12,70 €
	Brain escape Game	Rennes	salle brain jusqu'à 15 jeunes	16,00 €	10,67 €	10,70 €
			Salle pour 5 pers max (110 euros/5)	22,00 €	14,67 €	14,70 €
	h	Rennes	3 défis (minium 8 jeunes) (1 défis=6 euros)	25,00 €	16,67 €	16,70 €
Réalité Virtuelle	Virtual Room	Rennes	tarif individuel	25,00 €	16,67 €	16,70 €
Sortie culturelle	Champs libres- Espaces des sciences	Rennes	Tarif expo ou planétarium	6,00 €	4,00 €	4,00 €
			Tarif planétarium	4,00 €	2,67 €	2,70 €
			Tarif expo + planétarium	10,00 €	6,67 €	6,70 €
	FRAC	Rennes	Visite libre	2,00 €	1,33 €	1,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE les tarifs présentés ci-dessus.**

50/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

CONSULTATION CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE – CDG 35

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux Ressources Humaines a exposé :

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoiture prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - o soit par l'employeur,
 - o soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le conseil municipal est invité à autoriser la collectivité à participer à la consultation de la convention de participation prévoyance à l'échelle départemental organisé par le CDG35.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE la collectivité à participer à la consultation de la convention de participation prévoyance à l'échelle départemental organisé par le CDG35.**

51/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE AU 1^{er} MARS 2023

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le budget adopté par délibération n°63/2022 du 28/03/2022.

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°158/2022 adoptée le 07/12/2020

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du besoin de recrutement d'un agent au pôle culture-communication événementielle en qualité de chargé de communication événementielle.

En conséquence, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'un agent à temps complet pour exercer les fonctions de chargé de communication événementielle au sein du pôle culture-communication événementielle à compter du 01/03/2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle sur le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ou sur la filière administrative sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de la culture. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi au maximum sur l'indice majoré 473. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Enfin le régime instauré par la délibération n° 158/2022 adoptée le 07/12/2020 est applicable.



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

POLE	Unité	GRADE	Quotité
CULTURE - COMMUNICATION EVENEMENTIELLE	COMMUNICATION EVENEMENTIELLE	Adjoints du patrimoine Adjoints administratifs	Temps complet 35/35 ^{ème}

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2023 pour le pôle Culture-Communication événementielle.

52/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 - QUESTION COMPLÉMENTAIRE RAJOUTÉE A L'ORDRE DU JOUR TRAVAUX DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION AILE NORD ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal a été invité à solliciter la subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour les travaux à venir de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** la subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour les travaux à venir de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.

53/2023 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023 - QUESTION COMPLÉMENTAIRE RAJOUTÉE A L'ORDRE DU JOUR TRAVAUX DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION AILE NORD ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE - FONDS VERTS 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif dès le début de l'année 2023.

Le Conseil municipal est invité à solliciter la subvention dans le cadre du dispositif Fonds vert 2023 pour les travaux à venir de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** la subvention dans le cadre du dispositif « Fonds vert » pour les travaux à venir de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.

A Chavagne, le 27 mars 2023

Le Maire,
René BOUILLON



Le secrétaire de séance,
Alborz NIKZAD